



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 MARS 2022 A 18H30

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José,
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain,
THIERRY Yann

Secrétaire de séance : Mme SALINIER Marie-José

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 8 FEVRIER 2022

Le CR est adopté à l'unanimité. Une remarque a été soulignée concernant le cimetière : y a-t-il obligation de prévoir un carré pour les autres religions ?

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire présente la vente d'une propriété située au 12 Rue Près du cloître.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2021 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2020 sur BP 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	résultat 2021	à affecter au budget primitif 2022
Fonctionnement	706 339,35	280 214,33 €	329 338,61 €	49 124,28	755 463,63
Investissement	73 631,65	30 166,44 €	97 475,40 €	67 308,96	71 778,96

Budget lotissement	report 2020 sur BP 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021	résultat 2021	à affecter au budget primitif 2022
Fonctionnement	0	1 087 863,97 €	1 087 863,97 €	0	0
Investissement	-501 275,53	1 572 135,04 €	823 619,09 €	-748 515,95	-748 515,95

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2021, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2022.

Il les reconduit comme suit :

Taxe Foncière (Bâti):	42.08 %
Taxe Foncière (Non Bâti) :	24.85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGET COMMUNE 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	196 280.00 €	Produits de service	70 200.00 €
Charges de personnel	152 750.00 €	Impôts et Taxes	149 588.00 €
Autres charges	93 785.00 €	Dotations et participations	93 608.00 €
Virement à la section investissement	630 446.63 €	Autres produits	4 402.00 €
		Excédent antérieur reporté	755 463.63 €
TOTAUX	1 073 261.63€		1 073 261.63 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	Dotations et fonds divers	15 000.00 €
Immobilisations corporelles	652 225.59 €	Subventions	10 000.00 €
Dépenses imprévues	35 000.00 €	Solde d'exécution reporté	71 778.96 €
		Virement à la section investissement	630 446.63 €
TOTAUX	727 225.59 €		727 225.59 €

Le conseil approuve à l'**unanimité** des membres présents le Budget communal Primitif 2022

BUDGET LOTISSEMENT 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	200 000.00 €	Produits de service (vente parcelles)	250 000.00 €
Services bancaires	300.00 €		
Frais accessoires	284.05 €		
Intérêts emprunt	3 500.00€		
Charges financières (Transfert intérêts emprunt)	3 800.00 €	Transfert charges financières	3 800.00 €
Terrains à aménager	5 000.00 €		
Opérations ordre : variation stocks	1 266 003.03 €	Opérations ordre : variation stocks	1 225 087.08 €
TOTAUX	1 478 887.08 €		1 478 887.08 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations ordre : Terrains aménagés	1 225 087.08 €	Annulation du stock initial de terrains	1 266 003.03 €
Remboursement emprunt	58 500.00 €	Emprunt	766 100.00 €
Résultat inv reporté	748 515.95 €		
TOTAUX	2 032 103.03 €		2 032 103.03 €

Le conseil approuve à l'**unanimité** des membres présents le Budget Lotissement Primitif 2022

DEMANDE DE DETR POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le projet de changer le parc informatique de la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 5469.04 € HT soit 6562.85 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5469.04 € HT

DETR : 30% du HT soit 1640.71 €

Autofinancement communal : 3828.33€ HT

Le conseil adopte à l'**unanimité** des membres présents l'opération et le plan de financement

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

Actuellement, si un agent contractuel se retrouve sans emploi, c'est à la collectivité de lui payer son allocation chômage car la collectivité est en auto-assurance.

Afin d'éviter cette situation, il est préférable pour la commune d'adhérer au régime d'assurance chômage en versant 4.05% du brut du salaire de l'agent à l'urssaf.

Le conseil à l'**unanimité** des membres présents autorise Mr Le Maire à en faire la demande et à signer tous les documents nécessaires

CONVENTION POUR LE REEMPLOI DES CYCLES ABANDONNES

Monsieur le Maire propose aux élus du Conseil Municipal la signature d'une convention avec La Recyclerie des Forges, créée le 4 Aout 2021, à l'initiative de l'Ensemblier DÉFI et de Vélocité Pays de Montbéliard.

Elle a pour objectif :

- L'insertion de personnes éloignées de l'emploi par la création d'emplois, l'accompagnement dans une activité professionnelle et la formation en situation de travail
- La préservation des ressources naturelles par le réemploi d'objets inutilisés ou abandonnés, et l'éducation à une consommation raisonnée et plus locale
- La lutte contre le réchauffement climatique à travers la diminution du volume de déchets incinérés ou enfouis, mais aussi le développement des mobilités douces.
- La coopération et l'entraide entre les citoyens, ainsi que l'innovation sociale

La Commune de PRESENTEVILLERS s'engage à donner à la Recyclerie des Forges, les cycles à l'état d'épave, ou non, et laissés à l'abandon sur le domaine public. Les Pientevellais sont invités à vider leur garage afin d'alimenter le stock de vélos ou de pièces de rechange. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, adressez-vous en mairie qui organisera l'acheminement.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention pour la récupération et le réemploi des vélos à l'état d'épave et laissés à l'abandon sur le domaine public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CLECT : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 4 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/238 du 16 décembre 2021 fixant le montant des attributions de compensation 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 du 16 décembre 2021 approuvant la fixation libre du montant des attributions de compensation 2021.

Par délibérations n° C2021/238 et C2021/239 du 16 décembre 2021, les élus communautaires ont, dans un premier temps, arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation par la CLECT des transferts de charges des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie » puis, dans un second temps, approuvé la fixation libre des attributions de compensation afin de ramener ces transferts de charges à 0.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation tel que figurant dans la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 en date du 16 décembre 2021,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

DEMANDES DE SUBVENTION

- ACCA : subvention de 199€ accordée à l'**unanimité**. Le Conseil rappelle l'article 4, point 6 du bail de chasse : l'ACCA « devra maintenir en bon état ses aménagements »
- Association ALDUPRE : Suivant la convention du 01/01/2020 :
 - ✓ 10 € /enfant pour le crédit d'investissement collectif
 - ✓ 14 € /enfant pour le budget culturel
 - ✓ 55 € / enfant pour le crédit de fonctionnementSubvention accordée à l'**unanimité** par le conseil.
- Les randonneurs de la vallée du Rupt : Subvention de 200 € accordée à l'**unanimité** par le conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les bureaux de vote seront ouverts de **8 h à 19h les dimanches 10 et 24 avril 2022** situés à l'école de PRESENTEVILLERS
- ✓ Inscription à l'école :
Chaque famille est invitée à transmettre **avant le 2 mai 2022 à la mairie de son domicile** :
 - * une copie du livret de famille
 - * un justificatif de domicile
 - * une copie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant.Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.
Les inscriptions se finaliseront ensuite à l'**école de Présentevillers**
Pour ce faire, merci de prendre rendez vous **avant le 7 mai 2022 auprès de la directrice de l'école** au 03 81 92 36 89
ou par courriel à ecole.presentevillers@ac-besancon.fr
- ✓ Le nettoyage de printemps aura lieu le **9 avril**. Le rendez-vous est fixé devant la mairie à **9 h 30**.
- ✓ Opération brioches : du **6 avril au 9 avril 2022**.
- ✓ La commune n'a pas été retenue pour les Marchés du soir 2022.

Séance levée à 21h10

Fait à PRESENTEVILLERS, le 1^{er} avril 2022

La secrétaire de séance

Marie-José SALINIER

